



REGISTRE PUBLIQUE D'ACCESSIBILITE



**ANCIENNE MAIRIE :
Boutique « La Créative »
& Salle des Mariages**

Place de l'Eglise
06410 BIOT

CONTENU DU REGISTRE :

	Le document peut être consulté :	
	Sur place	Sur internet (biot.fr)
- Fiche synthétique d'informations sur l'accessibilité de l'équipement	x	x
- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de Biot		x
- Diagnostic du bâtiment réalisé dans le cadre de l'Ad'AP	x	x
- Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »	x	x



**Ancienne Mairie (« La Boutique »
& Salle des Mariages)**

Place de l'Eglise
06410 BIOT

Contact :

La Créative - 06 66 05 67 67
Salle des mariages - 04 92 91 55 80

Date de rédaction de la fiche : 11-2017

SYNTHESE DES PRESTATIONS ET SERVICES PROPOSES

Rez-de-chaussée : « La Boutique » de l'association La Créative

C'est un lieu de vente coopératif qui regroupe 26 créateurs qui offrent à la vente leurs créations uniques ou de petites éditions à tirage limité. L'objectif de "La Boutique" est également de promouvoir la richesse de la création contemporaine sur le territoire au travers d'objets et d'œuvres exclusifs et accessibles à tous.



1^{er} étage : Salle des mariages

La salle des mariages est réservée aux mariages civils célébrés à Biot. Pour tout renseignement sur les démarches, contactez le Service Population et Citoyenneté, 10 route de Valbonne, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, dépôt du dossier sur rendez-vous.

ACCESSIBILITE DE L'EQUIPEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL


Etat d'accessibilité du bâtiment

L'ancienne Mairie a fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) de la commune de Biot.

 Indice d'accessibilité : 0%
 7 obstacles ont été identifiés dans le cadre de l'Ad'AP communal. Les travaux de mise en accessibilité sont prévus pour 2018.

Personnel d'accueil



Le bâtiment ne dispose pas de point d'accueil centralisé. La boutique de la Créative dispose de son propre accueil.

 Le personnel n'a pas été formé à l'accueil de personnes en situation de handicap



ACCESSIBILITE DES ABORDS DE L'EQUIPEMENT

Parkings à proximité

Places réservées Rue Saint-Sébastien – 50 à 100 m


 3 places réservées aux personnes en situation de handicap : en face du Maroquinier ; en face du Monument aux morts ; en face de l'entrée du musée
 Zone non accessible en voitures à certaines périodes (zone piétonne le mardi matin et lors de certaines festivités)

Parking des Bâchettes – 300 m





 1 place réservée aux personnes en situation de handicap sur le premier niveau du parking
 L'accès depuis le parking vers l'Eglise se fait par la Calade du Cimetière. Celle-ci présente une pente d'environ 20%, ce qui la rend inaccessible aux utilisateurs de fauteuils roulants sans assistance.

Arrêts de bus à proximité

Arrêt « Biot village » (ligne 10 d'Envibus) – 250m

 Arrêt de bus non accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants

ACCESSIBILITE DES SERVICES PROPOSES

Boutique de l'association « La Créative » - RDC	<p> Le seuil de la porte d'entrée n'est pas accessible pour les utilisateurs de fauteuils roulants en autonomie. Accès possible pour les fauteuils mécaniques avec une assistance.</p> <p> L'intérieur de la Boutique est accessible.</p> <p> Les sanitaires ne sont pas ouverts au public.</p>
Salle des mariages – 1 ^{er} étage	<p> L'accès au premier étage se fait par des escaliers, et donc non accessibles pour les utilisateurs de fauteuils roulants.</p>

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ERP

ANCIENNE MAIRIE

PLACE DE L'EGLISE

06 410 BIOT



JUIN 2015



Siège social

2 bis Boulevard de la Paix

13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

SAS au capital de 8 000 € - RCS Salon 448 656 660

N° TVA intracommunautaire : FR294865660



RESULTATS DE L'AUDIT

DATE DE L'AUDIT	26 mai 2015
AUDITEUR	Laurent VIANES
COORDONNEES DE L'AGENCE	2 bis, boulevard de La Paix 13 640 LA ROQUE D'ANTHERON 04 42 90 43 60
VERIFICATEUR DU RAPPORT	Philippe LONGIN

SYNTHESE

Indice d'accessibilité actuel	: 0%
Indice d'accessibilité potentiel	: 0%
Nombre d'obstacles	: 7
Enveloppe globale	: 1 990 € HT
Enveloppe ERP	: 1 990 € HT
Enveloppe voirie	: 0 € HT

REMARQUES

Les audits étant réalisés de jour, l'éclairage en conditions nocturnes d'utilisation n'a pas été vérifié. Les niveaux réglementaires à respecter concernant l'éclairage sont (valeurs d'éclairement moyen horizontal) : 20 lux pour le cheminement extérieur accessible ainsi que les parcs de stationnement extérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 20 lux pour les parcs de stationnement intérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 200 lux au droit des postes d'accueil ; 100 lux pour les circulations intérieures horizontales ; 150 lux pour chaque escalier et équipement mobile.

DEROGATION

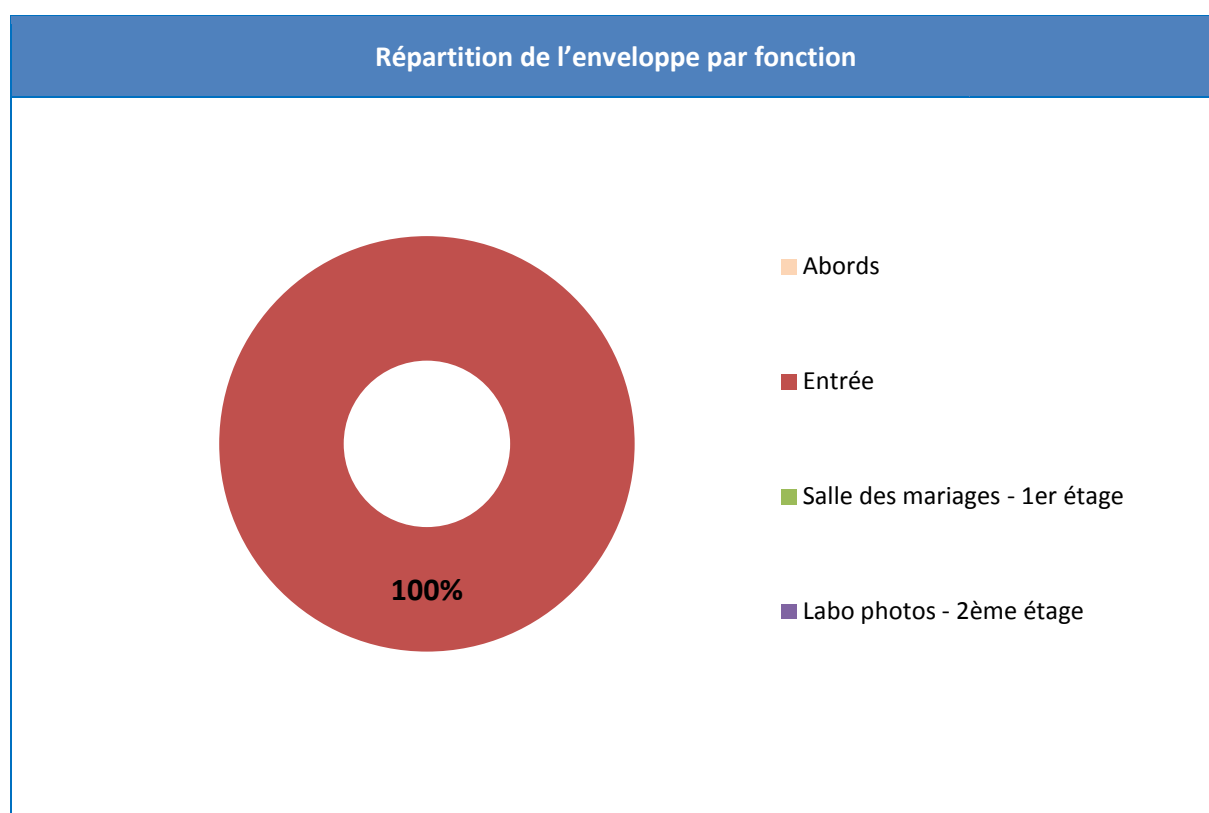
Une demande de dérogation est nécessaire pour l'obstacle suivant : E3.1.



RESULTATS PAR FONCTIONS

Résultats fonctions systématiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Abords	0%	1	0 € HT	0%
Entrée	0%	4	1 990 € HT	0%

Résultats fonctions spécifiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Salle des mariages - 1er étage	0%	1	0 € HT	0%
Labo photos - 2ème étage	0%	1	0 € HT	0%



FICHE RECAPITULATIVE

CLIENT	MISSION	SITE	ACCESSIBILITE
VILLE DE BIOT	Diagnostics accessibilité ERP	Ancienne mairie	0%

FONCTION	OBSTACLE	ACCESSIBILITE
Abords	C1	0%
Entrée	C2.1 C2.2 E3.1 C3.2	0%
Salle des mariages - 1er étage	C4	0%
Labo photos - 2ème étage	C5	0%

OBSTACLE		PRECONISATION	COUT	Gain de la fonction
C1	CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)	Reste inchangé. Voir E3.1.	0 € HT	0%
C2.1	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Reste inchangé. Voir E3.1.	0 € HT	0%
C2.2	PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Reste inchangé. Voir E3.1.	0 € HT	0%
E3.1	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)	Le bâtiment restera inaccessible aux UFR	0 € HT	0%
C3.2	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)	Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	1 990 € HT	0%
C4	PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS)	Salle des mariages Reste inchangé. Voir E3.1.	0 € HT	0%
C5	BURE (BUREAU)	Labo photos Reste inchangé. Voir E3.1.	0 € HT	0%

MONTANT TOTAL
NOUVELLE ACCESSIBILITE DU SITE

1 990 € HT

0%

Ancienne mairie

MODULE

ACCESSIBILITE

OBSTACLE

Fonction : Abords

CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)

0%

C1

0%

Fonction : Entrée

PRTE (PORTE EXTERIEURE)

0%

C2.1 C2.2

ESCI (ESCALIER INTERIEUR)

0%

E3.1 C3.2

ECLA (ECLAIRAGE)

100%

SIGN (SIGNALETIQUE)

100%

0%

Fonction : Salle des mariages - 1er étage

PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle des mariages

0%

C4

0%

Fonction : Labo photos - 2ème étage

BURE (BUREAU) - Labo photos

0%

C5

0%

NOTE GLOBALE DE CE SITE :

0%

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ancienne mairie

Localisation
**Place de l'église
BIOT**

Obstacle critique n° **C1**

Fonction Abords
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)

Description



Revêtement du cheminement non uniforme

Principe

Reste inchangé.
Voir E3.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 2 : Dispositions relatives aux cheminements extérieurs

Voir E3.1

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ancienne mairie

Localisation
**Place de l'église
BIOT**

Obstacle critique n° **C2.1**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE)

Description



Seuil de la porte supérieur à 2 cm

H= 15 cm

Principe

Reste inchangé.
Voir E3.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

Voir E3.1

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ancienne mairie

Localisation
**Place de l'église
BIOT**

Obstacle critique n° **C2.2**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE)

Description



Largeur de passage inférieure à 77 cm

L = 65 cm

Principe

Reste inchangé.
Voir E3.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

Voir E3.1

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ancienne mairie

Localisation
**Place de l'église
BIOT**

Obstacle critique n° **E3.1**

Fonction Entrée
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)

Description



Escalier non-doublé d'un dispositif de franchissement conforme

Principe

L'espace disponible ne permet pas la pose d'un ascenseur.
Nous préconisons la demande d'une dérogation pour raison technique.

Envisager de délocaliser la salle des mariages dans la salle associative située dans l'enceinte de la mairie principale.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7 : Dispositions relatives aux circulations intérieures verticales

PAS DE PRECONISATION BATIMENT

DEMANDE DE DEROGATION
Impossibilité technique

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ancienne mairie

Localisation
**Place de l'église
BIOT**

Obstacle critique n° **C3.2**

Fonction Entrée
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

<p>Principe Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous. NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez. ■ Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants ■ 1ère et dernière contremarches contrastées ■ Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche. 	
--	--

Arrêté du 8 décembre 2014
Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps
	estim	estim	unit HT	€ HT	d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	4	0.9	170 €	620 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	38	0.9	40 €	1 370 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	0.9	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	0	10	330 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
TOTAL				1 990 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ancienne mairie

Localisation
**Place de l'église
BIOT**

Obstacle critique n° **C4**

**Fonction Salle des mariages - 1er étage
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle des mariages**

Description



Largeur de passage inférieure à 77 cm

L = 65 cm

Principe

Reste inchangé.
Voir E3.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

Voir E3.1

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ancienne mairie

Localisation
**Place de l'église
BIOT**

Obstacle critique n° **C5**

**Fonction Labo photos - 2ème étage
BURE (BUREAU) - Labo**

Description



Seuil de la porte supérieur à 2 cm

H = 7 cm

Principe

Reste inchangé.
Voir E3.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

Voir E3.1